

N° 02 - 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS

DATE DE CONVOCATION 24 décembre 2019	L'an deux mille vingt, le sept janvier à vingt heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports sous la présidence de M. Robert LEBRUN,
DATE D’AFFICHAGE 24 décembre 2019	Étaient présents : MM. Lebrun et Heestermans- Mmes Amrane, Dupriez, Fayat, Meister et Verrier
NOMBRE DE MEMBRES En exercice *10 * Présents * 7 * Votants * 7 *	Absents excusés : M.Benyachou, M. Demarquay et M.Valérius Pouvoirs : Secrétaire de séance : M.Heestermans
OBJET : ELECTION DU VICE PRESIDENT	VU le code général des collectivités territoriales, VU les statuts du Syndicat Intercommunal, Considérant qu'avec l'élection au poste de Président de M. Robert LEBRUN il y a lieu de procéder à l'élection du Vice Président Considérant la candidature de M. Jacques Heestermans Monsieur Robert LEBRUN fait procéder à l'élection, au scrutin, du Vice-président. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : Nombre de votants : 7 Nombre de votes pour : 7 Majorité absolue : 6 Monsieur Jacques Heestermans, ayant obtenu 7 voix, est déclaré élu à la majorité absolue, Vice Président du Syndicat Intercommunal de Cesson et Vert-Saint-Denis

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,
A Vert Saint Denis, le 07 janvier 2020
Le Président,

Robert LEBRUN

